

Inscrivez-vous et votez



**ELECTORAL
COMMISSION**
TE KAITIAKI TAKE KŌWHIRI

Pourquoi s'inscrire sur les listes électorales ?

Si vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales, vous avez la possibilité de participer aux élections législatives et locales ainsi qu'aux référendums. À travers votre participation, vous pouvez choisir votre représentant pour défendre vos intérêts et les causes qui vous tiennent à cœur.

**Inscrivez-vous et votez
pour faire entendre
votre voix.**



Qui peut s'inscrire pour voter ?

Vous devez vous inscrire si :

- vous êtes âgé(e) de 18 ans au minimum ; et
- vous êtes un(e) citoyen(ne) néo-zélandais(e) ou un(e) résident(e) permanent(e) en Nouvelle-Zélande ; et
- vous avez vécu en Nouvelle-Zélande pendant plus de 12 mois consécutifs à un moment de votre vie.

Si vous êtes Australien(ne), Maori(e) des îles Cook, Niueén(ne), ou Tokélaouen(e), vous pouvez vous inscrire uniquement si vous avez vécu en Nouvelle-Zélande pendant 12 mois consécutifs.

Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez vous inscrire pour l'élection générale de 2023 si :

- vous êtes citoyen(ne) néo-zélandais(e) et vous vous êtes rendu(e) en Nouvelle-Zélande au cours des six dernières années ; ou

- vous êtes un résident permanent de Nouvelle-Zélande et vous vous êtes rendu(e) en Nouvelle-Zélande au cours des quatre dernières années.

Après l'élection de 2023, ce délai sera ramené à trois ans pour les citoyens de Nouvelle-Zélande et 12 mois pour les résidents permanents de Nouvelle-Zélande.

Aux fins de l'élection, le terme de résident permanent désigne toute personne habitant légalement en Nouvelle-Zélande et n'étant pas dans l'obligation de quitter le territoire dans un délai défini. Cela inclut les personnes disposant d'un visa de résident.

Vous pouvez vous inscrire dès que vous avez 17 ans. Lorsque vous avez 18 ans, vous êtes alors automatiquement inscrit(e) et pouvez voter.



Comment puis-je m'inscrire ?

Les procédures d'inscription ou de mise à jour de vos coordonnées sont faciles. Vous pouvez :

- Consulter **vote.nz** et utiliser votre permis de conduire néo-zélandais, votre passeport néo-zélandais ou une pièce d'identité vérifiée par RealMe pour vous inscrire en ligne.
- Appeler le numéro d'appel gratuit **0800 36 76 56** et demander à recevoir un formulaire.

Une fois que vous vous êtes inscrit(e), votre nom figure sur les listes électorales. Vous devez figurer sur les listes électorales pour pouvoir voter.

Vous devez mettre à jour vos coordonnées après chaque déménagement.



Vous avez des craintes pour votre sécurité personnelle ?

Si vous craignez pour votre sécurité personnelle ou celle de votre famille, vous pouvez demander à être inscrit sur la liste confidentielle non publiée. Les détails de votre inscription sont protégés et ne sont divulgués à personne.

Allez sur **vote.nz** ou appelez le **0800 36 76 56** pour obtenir plus de renseignements et le formulaire de demande.



Vous avez besoin d'aide pour vous inscrire ?

Vous pouvez demander à quelqu'un que vous connaissez, par exemple à un ami ou un parent, ou à notre équipe dédiée aux inscriptions, de vous aider à remplir votre formulaire d'inscription ou de remplir le formulaire pour vous.

Vous devez signer le formulaire.

Si vous connaissez quelqu'un qui ne peut pas remplir et signer son formulaire d'inscription en raison de problèmes physiques ou mentaux, vous pouvez peut-être l'aider.

Consultez **vote.nz** pour en savoir plus sur les façons d'aider quelqu'un à s'inscrire pour voter.



S'inscrire pour voter si vous êtes Maori

Si vous êtes d'origine maorie et que vous vous inscrivez pour la première fois, vous avez une décision importante à prendre. Vous devez décider sur quelle liste électorale vous souhaitez vous inscrire : la liste générale ou la liste maorie. Cette décision détermine dans quelle circonscription vous voterez aux prochaines élections législatives.

Si vous choisissez la liste générale, vous voterez dans une circonscription générale.

Si vous choisissez la liste maorie, vous voterez dans une circonscription maorie.

Quelle que soit la liste électorale que vous choisissez, les partis politiques pour lesquels vous pouvez voter sont les mêmes.

La liste électorale que vous choisissez peut avoir une influence sur la façon dont vous votez aux élections locales. Si vous êtes inscrit(e) sur la liste électorale maorie et si votre localité possède une circonscription maorie, vous voterez pour un candidat dans la circonscription maorie.

Vous pouvez changer de liste à tout moment, hormis durant les trois mois précédents une élection générale ou des élections locales, et, dans certains cas, avant une élection parlementaire partielle.



Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

Pour plus d'informations sur l'inscription et le vote :

- consultez **vote.nz**
- appelez le **0800 36 76 56**

Des informations sur les inscriptions et le vote sont disponibles en plusieurs langues sur **vote.nz**



**ELECTORAL
COMMISSION**
TE KAITIAKI TAKE KŌWHIRI